



# Taxe d'Apprentissage

## Hygiène, Propreté et Services Associés

# 2012

Date limite de versement  
**29 février 2012**

La taxe d'apprentissage est la principale source de financement du CFA. Cette ressource représente aujourd'hui plus de **62 % du budget**.

Depuis plus de 15 ans, le CFA Propreté inhni Rhône-Alpes forme les professionnels du secteur de l'hygiène, de la propreté, de l'environnement et des services associés. Pour fonctionner et maintenir la qualité des formations et celle des équipements, **le CFA a besoin de ces financements.**

**Nous avons plus que jamais besoin de vous !**

Verser votre taxe d'apprentissage au CFA Propreté inhni Rhône-Alpes, **c'est accomplir l'indispensable acte responsable de soutien à l'outil de formation d'excellence du secteur qui forme, pour vous, vos collaborateurs à votre métier.**

Avec mon équipe et l'ensemble des apprentis du CFA, je vous remercie par avance du soutien que vous voudrez bien nous témoigner.

Sylvain Maistre  
Directeur

CFA Propreté inhni Rhône-Alpes

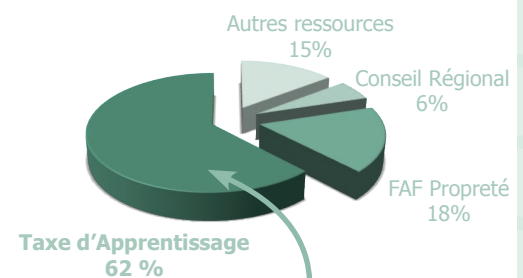


CFA Propreté

### En 2012, la contribution permettra :

- ➔ d'investir dans le matériel et renouveler les machines (monobrosses, aspirateurs, chariots, injection-extraction, canons à mousse, autolaiveuses...)
- ➔ de réaménager régulièrement les locaux pour refléter l'exacte réalité de vos chantiers et sites de production
- ➔ de mettre en place de nouveaux modules et développer de nouvelles méthodes pédagogiques pour mieux former vos collaborateurs

### Le financement du CFA Propreté :



Vous agissez directement là pour votre secteur !

**Investissez dans les compétences du secteur, soutenez votre CFA Propreté**



## **Assurez-vous que l'ensemble de vos fonds soutiendront bien vos intérêts : votre secteur et vos futurs collaborateurs !**

### **VOUS ÊTES « TAXE RESPONSABLE »**

Versez systématiquement votre taxe d'apprentissage à l'OCTA du métier, il est là pour ça. C'est l'assurance que tous les fonds serviront directement la profession.

Votre Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage :  
OCTA FEP - 34 boulevard Maxime Gorki - 94800 Villejuif

### **UN ACTE TRÈS RESPONSABLE**

#### **• Vous avez des apprentis ?**

⇒ Vérifiez que vos apprentis sont bien reportés et notés sur votre bordereau de taxe afin de garantir le versement du concours obligatoire (quota) du financement de leur formation au CFA.

⇒ Puis, affectez le quota libre restant et le barème A, B et C au CFA Propreté pour pérenniser l'outil de formation de vos apprentis et pour confirmer votre engagement dans l'apprentissage et votre soutien au métier.

#### **• Vous n'avez pas encore d'apprenti ?**

⇒ Affectez toute votre taxe d'apprentissage au CFA Propreté !

Il est capital que vous limitiez au strict minimum l'affectation de votre taxe aux établissements hors secteur. En attribuant cet argent à d'autres écoles hors propreté, il est donc définitivement perdu pour votre métier. Il ne participe plus au développement des compétences de vos futurs collaborateurs mais favorise directement d'autres branches professionnelles et peut-être même votre propre concurrence !

Pour rappel, notre CFA Propreté est habilité à percevoir toute la taxe d'apprentissage : quota libre et barème sur les catégories A, B et la catégorie C par cumul.

**Rejoignez, par cet acte responsable, la grande majorité des entreprises du secteur, participez activement à l'avenir de votre métier !**

Calculons ensemble votre  
taxe d'apprentissage

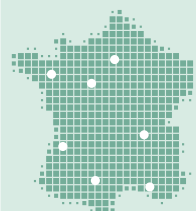
**Nous remplissons avec vous  
votre bordereau**

Contactez un de nos conseillers  
au **01 46 77 47 35**  
et laissez vous guider

Attention !  
**Date limite de versement  
29 février 2012**

Info conseil au  
**01 46 77 47 35**

### **Coordonnées du CFA Propreté inhni Rhône-Alpes**



Parc d'Affaires du Moulin à Vent  
33 avenue du Docteur G.Lévy  
69693 Vénissieux Cedex

Tél.: 04 72 78 34 56  
Fax : 04 72 78 34 57  
Mél : cfa.rhone-alpes@inhni.com



# PROMESSE DE VERSEMENT

## Taxe d'Apprentissage 2012

Hygiène, Propreté et Services Associés

*Merci de nous retourner cette promesse de versement afin de permettre le suivi précis de votre dossier.*

Entreprise\*: .....

Siret\*: .....

Code NACE : ..... Nombre de salariés (ETP) : .....

Personne remplissant la promesse : .....

Personne référente sur la Taxe d'Apprentissage dans votre entreprise :

.....

Pouvons-nous contacter directement cette personne ?    oui     non

Téléphone\*: .....

Mél\*: .....

Masse salariale approximative de votre entreprise : ..... €

J'affecte au CFA Propreté inhni Rhône-Alpes :

la totalité de ma taxe d'apprentissage

le montant suivant : ..... €

par l'intermédiaire de l'organisme collecteur de taxe d'apprentissage suivant :

OCTA FEP - 34 boulevard Maxime Gorki - 94800 Villejuif

Autre OCTA : .....

Adresse postale : .....

.....

Date : .... / .... / .....

Signature / cachet :

*Merci de votre soutien !*

(\*: champs à remplir obligatoirement)

Promesse à retourner par courrier (cf adresse au verso), par fax ou par mél :

Fax : 04 72 78 34 57 - Mél : cfa.rhone-alpes@inhni.com

Investissez dans la démarche  
d'excellence : versez votre  
Taxe d'Apprentissage  
au CFA Propreté !



Filière  
Propreté  
Hygiène et  
Services  
Associés

.....

La filière  
d'Excellence  
de métier,  
du CAP au  
Master (Bac+5)

“ L'expertise du métier ”

**inhni - CFA Propreté Rhône-Alpes**  
Monsieur Sylvain Maistre - Directeur  
Parc d'Affaires du Moulin à Vent  
33 avenue du Docteur G.Lévy  
69693 VENISSIEUX Cedex